

**Obligations d'épargne du Canada  
Canada Savings Bonds**

**SYSTÈME DE GESTION DES TITRES DÉTENUS  
PAR LES PARTICULIERS**

**SPÉCIFICATIONS RELATIVES AU FICHER DES  
ACHATS**

**À L'USAGE DES AGENTS VENDEURS AUTORISÉS**

**DICTIONNAIRE DES ÉLÉMENTS D'INFORMATION**

Date : 12 mars 2013

## Table des matières

NOM LIGNE « AUX SOINS DE » .....	5
NOM RUE – 1 <sup>RE</sup> LIGNE D'ADRESSE .....	6
NOM RUE – 2 <sup>E</sup> LIGNE D'ADRESSE .....	7
NOM ID ALPHABÉTIQUE DE L'EMPRUNT .....	8
NOM ID DE LA SUCCURSALE – AGENT VENDEUR AUTORISÉ.....	9
NOM ID DE L'INSTITUTION – AGENT VENDEUR AUTORISÉ .....	10
NOM CODE DE FORMAT D'OBLIGATION .....	11
NOM IDENTIFICATEUR DE SOUSCRIPTION COLLECTIVE .....	12
NOM ID DE LA SUCCURSALE – SUCCURSALE CENTRALE.....	13
NOM ID DE L'INSTITUTION – SUCCURSALE CENTRALE.....	14
NOM VILLE.....	15
NOM CODE DE COMMISSION .....	16
NOM NUMÉRO DE TÉLÉPHONE LOCAL.....	17
NOM INDICATIF RÉGIONAL .....	18
NOM INDICATIF DE PAYS.....	19
NOM NUMÉRO DE POSTE.....	20
NOM CODE DE TYPE DE NUMÉRO DE TÉLÉPHONE .....	21
NOM CODE DE PAYS.....	22
NOM DATE DE NAISSANCE .....	23
NOM TYPE DE TITRE DE DETTE .....	24
NOM DATE D'ÉMISSION .....	25
NOM DESTINATION DES CERTIFICATS.....	26
NOM COUPURE.....	27
NOM NOMBRE DE TITRES D'UNE MÊME COUPURE .....	28
NOM ID ALPHABÉTIQUE DE L'EMPRUNT .....	29
NOM NUMÉRO DE COMPTE – DÉPÔT DIRECT .....	30
NOM TYPE – COMPTE DE DÉPÔT DIRECT.....	31
NOM ID SUCCURSALE – DÉPÔT DIRECT .....	32
NOM ID INSTITUTION – DÉPÔT DIRECT .....	33
NOM CODE DU CF/AP.....	34
NOM NUMÉRO DE CRÉATION DU FICHIER.....	35
NOM DATE DU FICHIER.....	36
NOM EXPÉDITEUR DU FICHIER – ID DE LA SUCCURSALE.....	37
NOM EXPÉDITEUR DU FICHIER – ID DE L'ORGANISATION .....	38
NOM CODE DE TYPE DE FICHIER ENTRANT .....	39
CONTRE-VALIDATIONS AUCUNENOM CODE DE TYPE DE PAIEMENT .....	39
NOM CODE DE PRÉFÉRENCE LINGUISTIQUE.....	41
NOM NOMBRE D'ENREGISTREMENTS LOGIQUES.....	42
NOM TYPE D'ENREGISTREMENT LOGIQUE .....	43
NOM CODE D'ACCEPTATION .....	44
NOM CODE DE TYPE DE PARTIE .....	45
NOM DATE DE PAIEMENT.....	46
NOM CODE POSTAL CANADIEN/AMÉRICAIN .....	47

NOM CODE DE TYPE D'ENVIRONNEMENT DE TRAITEMENT .....	48
NOM ID DE LA SUCCURSALE – FOURNISSEUR DU SERVICE DE TRAITEMENT	49
NOM ID DE L'INSTITUTION – FOURNISSEUR DU SERVICE DE TRAITEMENT .....	50
NOM MONTANT DE L'ACHAT.....	51
NOM NUMÉRO D'ORDRE DU PRODUIT .....	52
NOM CODE DE PROVINCE OU D'ÉTAT.....	53
NOM MONTANT ACHETÉ .....	54
NOM DATE D'ACHAT .....	55
NOM MODE D'ACHAT .....	56
CONTRE-VALIDATIONS AUCUNE NOM NUMÉRO D'ACHAT .....	56
CONTRE-VALIDATIONS LE NUMÉRO D'ACHAT DE L'ENREGISTREMENT DE TYPE « B » DOIT ÊTRE IDENTIQUE DANS CHAQUE ENREGISTREMENT CONNEXE DE TYPES « C », « D », « E », « F » ET « G ».NOM IDENTIFICATEUR DE L'IMMATRICULATION	57
NOM IMMATRICULATION – 1 <sup>RE</sup> LIGNE .....	59
POUR LES IMMATRICULATIONS COPROPRIÉTAIRES AVEC SURVIVANT, LA 1 <sup>RE</sup> LIGNE DE L'IMMATRICULATION PEUT COMPRENDRE DES APOSTROPHES ET DES TRAITS D'UNION, MAIS PAS DE TITRE (EX. : M., MME, DR).NOM IMMATRICULATION – 1 <sup>RE</sup> LIGNE (SUITE)	59
- POUR LES IMMATRICULATIONS COPROPRIÉTAIRES AVEC SURVIVANT, LA 1 <sup>RE</sup> LIGNE EST OBLIGATOIRE ET DOIT RESPECTER LES FORMATS D'IMMATRICULATION DÉCRITS DANS LA BROCHURE S42.NOM IMMATRICULATION – 2 <sup>E</sup> LIGNE .....	60
CONTRE-VALIDATIONS LES RENSEIGNEMENTS PRÉSENTS DOIVENT ÊTRE VALIDES COMPTE TENU DU CODE DE TYPE D'IMMATRICULATION.NOM IMMATRICULATION – 3 <sup>E</sup> LIGNE .....	61
CONTRE-VALIDATIONS LES RENSEIGNEMENTS PRÉSENTS SERONT VALIDÉS PAR RAPPORT AU CODE DE TYPE D'IMMATRICULATION COMME PARTIE DE L'ENSEMBLE DE LA VALIDATION DE L'IMMATRICULATION. ....	62
NOM IMMATRICULATION – 4 <sup>E</sup> LIGNE .....	63
CONTRE-VALIDATIONS LES RENSEIGNEMENTS PRÉSENTS SERONT VALIDÉS PAR RAPPORT AU TYPE DE CODE D'IMMATRICULATION COMME PARTIE DE L'ENSEMBLE DE L'IMMATRICULATION.NOM CODE DE TYPE D'IMMATRICULATION	63
LES CODES DE TYPE D'IMMATRICULATION « 00 » ET « 21 » SONT VALIDES.NOM CODE DE PRÉFÉRENCE LINGUISTIQUE DU CLIENT ASSOCIÉ	64
NOM NOM DU CLIENT ASSOCIÉ – 1 <sup>RE</sup> LIGNE .....	66
EXIGENCES CETTE ZONE EST OBLIGATOIRE POUR TOUS LES CLIENTS ASSOCIÉS, SAUF DANS LE CAS D'UN PARTICULIER QUI N'A PAS À LA FOIS UN NOM DE FAMILLE ET UN PRÉNOM. DANS UN TEL CAS, LE NOM EST INSCRIT À LA DEUXIÈME LIGNE DU NOM DU CLIENT ASSOCIÉ. LA PRÉSENCE D'UN PRÉNOM, D'INITIALES OU D'UN NOM INVALIDE ENTRAÎNE LE REJET DE LA TRANSACTION. L'ABSENCE DE DONNÉES DANS LES TROIS LIGNES DU NOM DU CLIENT ENTRAÎNE AUSSI LE REJET DE LA TRANSACTION. LE REJET DE LA TRANSACTION INITIALE FAIT L'OBJET D'UNE ENQUÊTE PAR UN REPRÉSENTANT DU SERVICE À LA CLIENTÈLE QUI CORRIGE LA	

**TRANSACTION. SI LA TRANSACTION NE PEUT ETRE CORRIGEE, ELLE EST REJETEE ET RENVOYEE A L'IF QUI DOIT LA SOUMETTRE DE NOUVEAU.**

<b>NOM DU CLIENT ASSOCIE - 1<sup>RE</sup> LIGNE (SUITE).....</b>	<b>66</b>
<b>NOM NOM DU CLIENT ASSOCIE - 2<sup>E</sup> LIGNE.....</b>	<b>68</b>
<b>CONTRE-VALIDATIONS LA VALIDITE DU FORMAT DES RENSEIGNEMENTS PRESENTS DANS CET ELEMENT D'INFORMATION EST ETABLIE A L'AIDE DU CODE DE TYPE DE ROLE DANS LA TRANSACTION ET DU CODE DE TYPE DE PARTIE.</b>	
<b>NOM NOM DU CLIENT ASSOCIE - 3<sup>E</sup> LIGNE.....</b>	<b>68</b>
<b>NOM NUMERO DE REFERENCE DE LA REMISE.....</b>	<b>70</b>
<b>NOM NUMERO D'ASSURANCE SOCIALE.....</b>	<b>72</b>
<b>NOM NOMBRE TOTAL DE TRANSACTIONS.....</b>	<b>74</b>
<b>NOM VALEUR TOTALE DE L'ACHAT.....</b>	<b>75</b>
<b>NOM CODE DE TYPE DE ROLE DANS LA TRANSACTION.....</b>	<b>76</b>
<b>ANNEXE A - DESCRIPTION DU NUMERO D'IDENTIFICATION OEC.....</b>	<b>78</b>
<b>ANNEXE B - VALIDATION DES IMMATRICULATIONS.....</b>	<b>79</b>
<b>ANNEXE C - VERIFICATION DE L'IDENTIFICATEUR DE L'IMMATRICULATION ..</b>	<b>80</b>

**NOM LIGNE « AUX SOINS DE »**

**DÉFINITION** Cet élément d'information sert à désigner la ou les personnes, entreprises ou établissements à qui est destiné un envoi. Exemple : « A/S Résidence pour personnes âgées XYZ », « A/S Société de fiducie ABC ».

**RÉFÉRENCE** Cet élément figure dans les enregistrements logiques de type « B ».

**COMPOSITION** Cet élément est contenu dans une zone alphanumérique de 40 caractères qui peut inclure des apostrophes, des barres obliques et des traits d'union.

**EXIGENCES** L'absence de renseignement dans cette zone **n'entraîne pas** le rejet de la transaction.

**CONTRÔLES DE VALIDITÉ** Aucun

**CONTRE-VALIDATIONS** Aucune

## **NOM RUE – 1<sup>re</sup> LIGNE D'ADRESSE**

**DÉFINITION** Cet élément sert à indiquer la rue où habite le propriétaire immatriculé ou le client associé.

**RÉFÉRENCE** Cet élément figure dans les enregistrements logiques de types « B » et « E ».

**COMPOSITION** Cet élément est contenu dans une zone alphanumérique de 40 caractères qui peut inclure des apostrophes, des barres obliques et des traits d'union. Cette zone peut contenir le nom d'une route rurale, le numéro d'appartement, etc. Dans les petites collectivités rurales où il n'existe aucun de ces détails, il convient d'inscrire « Poste restante ».

**EXIGENCES** Les exigences relatives à cette zone dépendent du type d'enregistrement logique. Voir les contre-validations pour en savoir plus.

**CONTRÔLES DE VALIDITÉ**                      Aucun

### **CONTRE-VALIDATIONS**

#### **Pour les enregistrements logiques de type « B » :**

Cette zone est obligatoire. L'absence de renseignement dans cette zone **entraîne** le rejet de la transaction qui sera d'abord traitée comme une exception devant faire l'objet d'une enquête par un représentant du Service à la clientèle. Si ce dernier est dans l'impossibilité d'ajouter l'élément d'information, la transaction est rejetée et renvoyée à l'agent ou à l'IF qui doit la soumettre de nouveau.

#### **Pour les enregistrements logiques de type « E » :**

Cette zone est facultative.

**NOM RUE – 2° LIGNE D'ADRESSE**

**DÉFINITION** Cet élément constitue la deuxième ligne de l'adresse du propriétaire immatriculé.

**RÉFÉRENCE** Cet élément figure dans les enregistrements logiques de type « B » et « E ».

**COMPOSITION** Cet élément est contenu dans une zone alphanumérique de 40 caractères.

**EXIGENCES** L'absence de renseignement dans cette zone **n'entraîne pas** le rejet de la transaction.

**CONTRÔLES DE VALIDITÉ** Aucun

**CONTRE-VALIDATIONS** Pour les enregistrements logiques de type « B » :  
Cette zone est facultative.

**Pour les enregistrements logiques de type « E » :**  
Cette zone est facultative.

## NOM ID ALPHABETIQUE DE L'EMPRUNT

**DÉFINITION** Cet élément d'information est le caractère alphabétique utilisé pour désigner l'emprunt auquel appartient le produit demandé.

**RÉFÉRENCE** Cet élément figure dans les enregistrements logiques de type « F ».

**COMPOSITION** Cet élément est contenu dans une zone alphanumérique de trois caractères.

**EXIGENCES** Si ce renseignement manque ou est invalide, la transaction est **rejetée** et renvoyée à l'agent ou à l'IF qui doit la soumettre de nouveau.

**CONTRÔLES DE VALIDITÉ** Aucun

**CONTRE-VALIDATIONS** Cet élément **doit être** valide pour que le type de titre de dette puisse être identifié.

- Si le code de type de titre de dette est « 14 » Obligation à prime du Canada, l'ID alphabétique **doit être** « P ».

## **NOM ID DE LA SUCCURSALE – AGENT VENDEUR AUTORISÉ**

**DÉFINITION** Cet élément d'information est le numéro de transit désignant la succursale d'une institution agissant comme agent vendeur au nom du bureau des Obligations d'épargne du Canada. Cet élément est utilisé avec l'élément « ID de l'institution – Agent vendeur autorisé » afin de désigner une succursale donnée d'une institution.

**RÉFÉRENCE** Cet élément figure dans les enregistrements logiques de type « B ».

**COMPOSITION** Cet élément est contenu dans une zone numérique « avec signe » de six caractères.

**EXIGENCES** Si ce renseignement manque, la transaction **est rejetée**. Cet élément doit être un identificateur valide de succursale pour l'institution à laquelle cette succursale est associée. La succursale identifiée doit être « ouverte » ou une succursale de remplacement « ouverte ».

Voir l'annexe A, *Description du numéro d'identification OEC*, pour de plus amples renseignements.

**CONTRÔLES DE VALIDITÉ** L'élément doit être numérique « avec signe ». L'élément est obligatoire.

**CONTRE-VALIDATIONS** Voir l'annexe A, *Description du numéro d'identification OEC*.

**NOM ID DE L'INSTITUTION – AGENT VENDEUR AUTORISÉ**

**DÉFINITION** Cet élément est le numéro de transit de l'institution désignée comme agent vendeur agissant au nom du bureau des Obligations d'épargne du Canada. Cet élément est utilisé avec l'élément « ID de la succursale – Agent vendeur autorisé » pour désigner l'institution et la succursale.

**RÉFÉRENCE** Cet élément figure dans les enregistrements logiques de type « B ».

**COMPOSITION** Cet élément est contenu dans une zone numérique « avec signe » de cinq chiffres.

**EXIGENCES** Si ce renseignement manque, la transaction est **rejetée**. Cet élément doit être un identificateur d'institution valide. L'institution désignée doit être un agent vendeur (p. ex., institution financière) valide du bureau des Obligations d'épargne du Canada. L'institution doit avoir un statut « actif ».

Voir l'annexe A, *Description du numéro d'identification OEC*, pour de plus amples renseignements sur les agents vendeurs.

**CONTRÔLES DE VALIDITÉ** L'élément doit être numérique « avec signe ». L'élément est obligatoire.

**CONTRE-VALIDATIONS** Voir l'annexe A, *Description du numéro d'identification OEC* pour de plus amples renseignements sur les agents vendeurs.

**NOM CODE DE FORMAT D'OBLIGATION**

**DÉFINITION** Cet élément désigne la forme physique sous laquelle les obligations associées à un emprunt sont mises sur le marché.

**RÉFÉRENCE** Cet élément figure dans les enregistrements logiques de types « F ».

**COMPOSITION** Cet élément est contenu dans une zone alphanumérique de deux caractères.

**EXIGENCES** Si ce renseignement manque, la transaction est **rejetée** et renvoyée à l'agent ou à l'IF qui doit la soumettre de nouveau.

La zone doit contenir :

« 02 » Avec certificat (achat d'OPC).

**CONTRÔLES DE VALIDITÉ** Contrôle obligatoire

La zone doit comporter un code valide.

**CONTRE-VALIDATIONS** Aucune

**NOM IDENTIFICATEUR DE SOUSCRIPTION COLLECTIVE**

**DÉFINITION** Ne sert plus.

**RÉFÉRENCE** Cet élément figure dans les enregistrements logiques de type « B ».

**COMPOSITION** Cet élément est contenu dans une zone numérique « avec signe » de huit chiffres.

**EXIGENCES** À cause des exigences de validation des fichiers, ce champ doit être rempli avec des zéros.

**CONTRÔLES DE VALIDITÉ** Aucun

**CONTRE-VALIDATIONS** Aucun

## **NOM ID DE LA SUCCURSALE – SUCCURSALE CENTRALE**

**DÉFINITION** Cet élément est le numéro de transit désignant la succursale d'une institution comme la succursale centrale à qui seront acheminés les sommaires d'expédition des OPC avec certificat. Cet élément est utilisé avec l'élément « ID de l'institution – succursale centrale » pour désigner une succursale particulière d'une institution donnée. Il constitue également une destination valide pour les certificats.

**RÉFÉRENCE** Cet élément figure dans les enregistrements logiques de type « A ».

**COMPOSITION** Cet élément est contenu dans une zone numérique « avec signe » de six chiffres.

**EXIGENCES** Si ce renseignement manque, le fichier est **rejeté**. Cet élément doit être un identificateur de l'institution à laquelle cette succursale est associée. La succursale identifiée doit être « ouverte » ou une succursale de remplacement « ouverte ».

Voir l'annexe A, *Description du numéro d'identification OEC*, pour de plus amples renseignements.

**CONTRÔLES DE VALIDITÉ** L'élément doit être numérique « avec signe ». L'élément est obligatoire.

**CONTRE-VALIDATIONS** Voir l'annexe A, *Description du numéro d'identification OEC*.

Lorsque la succursale centrale est choisie comme destination des certificats, son ID d'institution et son ID de succursale doivent figurer sur la liste des destinations valides du bureau des Obligations d'épargne du Canada. En cas d'échec de la validation, la transaction est rejetée et renvoyée à l'agent pour qu'il la corrige et la soumette de nouveau.

## **NOM ID DE L'INSTITUTION – SUCCURSALE CENTRALE**

**DÉFINITION** Cet élément est le numéro de transit de l'institution désignée comme la succursale centrale aux fins de l'acheminement des rapports sommaires d'expédition des OPC. Cet élément est utilisé avec l'élément « ID de la succursale – Succursale centrale » pour désigner l'institution et la succursale.

**RÉFÉRENCE** Cet élément figure dans les enregistrements logiques de type « A ».

**COMPOSITION** Cet élément est contenu dans une zone numérique « avec signe » de cinq chiffres.

**EXIGENCES** Si ce renseignement manque, le fichier est **rejeté**. Cet élément doit être un identificateur d'institution valide. Cette institution doit avoir un statut « actif ».

Voir l'annexe A, *Description du numéro d'identification OEC*, pour de plus amples renseignements.

**CONTRÔLES DE VALIDITÉ** L'élément doit être numérique « avec signe ». L'élément est obligatoire.

**CONTRE-VALIDATIONS** Voir l'annexe A, *Description du numéro d'identification OEC*.

Lorsque la succursale centrale est choisie comme destination des certificats, son ID d'institution et son ID de succursale doivent figurer sur la liste des destinations valides du bureau des Obligations d'épargne du Canada. En cas d'échec de la validation, la transaction est rejetée et renvoyée à l'agent pour qu'il la corrige et la soumette de nouveau.

**NOM VILLE**

**DÉFINITION** Cet élément d'information sert à désigner la ville ou la municipalité où réside le propriétaire immatriculé ou le client associé.

**RÉFÉRENCE** Cet élément figure dans les enregistrements logiques de types « B » et « E ».

**COMPOSITION** Cet élément est contenu dans une zone alphanumérique de 26 caractères qui accepte les apostrophes et les traits d'union.

**EXIGENCES** Si l'élément Ville manque ou est invalide dans un enregistrement logique de type « B », la transaction est **rejetée**. Les transactions ainsi rejetées font ensuite l'objet d'une enquête par un représentant du Service à la clientèle qui les corrige. Si l'erreur ne peut être corrigée, la transaction est renvoyée à l'agent ou à l'IF qui doit la soumettre de nouveau.

**CONTRÔLES DE VALIDITÉ** Supprimer les barres obliques.

**CONTRE-VALIDATIONS** Aucune

**NOM CODE DE COMMISSION**

<b>DÉFINITION</b>	Cet élément d'information précise si l'achat constitue une vente avec commission.
<b>RÉFÉRENCE</b>	Cet élément figure dans les enregistrements logiques de type « B ».
<b>COMPOSITION</b>	Cet élément doit être « 01 ».
<b>EXIGENCES</b>	Aucune
<b>CONTRÔLES DE VALIDITÉ</b>	Cet élément est obligatoire pour les données fournies au bureau des Obligations d'épargne du Canada pour les produits d'épargne-retraite enregistrés (Le RER du Canada et Le FRR du Canada). Cet élément doit être « 01 » pour tous les types de titres.
<b>CONTRE-VALIDATIONS</b>	Aucune

## **NOM NUMERO DE TELEPHONE LOCAL**

**DÉFINITION** Cet élément d'information est le numéro de téléphone local du propriétaire immatriculé ou du client associé.

**RÉFÉRENCE** Cet élément figure dans les enregistrements logiques de types « C » et « E ».

**COMPOSITION** Cet élément est contenu dans une zone alphanumérique de sept caractères. Cette zone ne peut comporter de trait d'union (p. ex., 7234444).

**EXIGENCES** Cet élément est obligatoire pour les enregistrements logiques de type « C ».

**CONTRÔLES DE VALIDITÉ** Aucun

**CONTRE-VALIDATIONS** Si cet élément manque, la transaction est **rejetée** lorsqu'un enregistrement logique de type « C » est créé pour un propriétaire immatriculé. Le rejet de la transaction initiale fait l'objet d'une enquête par un représentant du Service à la clientèle qui la corrige.

Si cet élément manque, la transaction n'est pas **rejetée** lorsque le code de type de numéro de communication est présent dans un enregistrement logique de type « E ». Dans ce cas, le système n'en tient pas compte.

## **NOM INDICATIF RÉGIONAL**

**DÉFINITION** Cet élément est l'indicatif régional ou l'indicatif de zone du numéro de téléphone du propriétaire immatriculé ou du client associé.

**RÉFÉRENCE** Cet élément figure dans les enregistrements logiques de types « C » et « E ».

**COMPOSITION** Cet élément est contenu dans une zone alphanumérique de quatre caractères. Les indicatifs régionaux ou de zone valides sont fournis dans les premières pages de l'annuaire téléphonique.

**EXIGENCES** Cet élément est obligatoire lorsqu'un enregistrement logique de type « C » est créé.

**CONTRÔLES DE VALIDITÉ** Aucun

**CONTRE-VALIDATIONS** Si cet élément manque, la transaction est **rejetée** lorsque l'enregistrement logique de type « C » est créé pour un propriétaire immatriculé. Le rejet de la transaction initiale fait l'objet d'une enquête de la part d'un représentant à la clientèle qui la corrige.

Si cet élément manque, la transaction n'est **pas rejetée** lorsque le code de type de numéro de communication est présent dans un enregistrement logique de type « E ». Dans ce cas, le système ne tient pas compte du numéro de communication.

## **NOM INDICATIF DE PAYS**

**DÉFINITION** Cet indicatif de pays est nécessaire pour les numéros de téléphone à l'étranger (exception faite des États-Unis).

**RÉFÉRENCE** Cet élément figure dans les enregistrements logiques de types « C » et « E ».

**COMPOSITION** Cet élément est contenu dans une zone alphanumérique de trois caractères. Les indicatifs de pays se trouvent dans les premières pages de l'annuaire téléphonique. NOTA : Ces indicatifs de pays ne sont pas des normes de l'ISO.

**EXIGENCES** Cet élément est obligatoire lorsqu'un enregistrement logique de type « C » est créé.

**CONTRÔLES DE VALIDITÉ** Aucun

**CONTRE-VALIDATIONS** Si cet élément manque, la transaction n'est pas **rejetée** lorsqu'un enregistrement logique de type « C » est créé pour un propriétaire immatriculé.

Si cet élément manque, la transaction n'est pas **rejetée** lorsqu'un code de type de numéro de communication est présent dans un enregistrement logique de type « E ».

**NOM NUMERO DE POSTE**

**DÉFINITION** Cet élément est le numéro de poste juxtaposé au numéro de téléphone principal ou autre d'un propriétaire immatriculé ou d'un client associé.

**RÉFÉRENCE** Cet élément figure dans les enregistrements logiques de types « C » et « E ».

**COMPOSITION** Cet élément est contenu dans une zone alphanumérique de quatre caractères.

**EXIGENCES** Cet élément est facultatif pour les enregistrements logiques de type « C » et « E ».

**CONTRÔLES DE VALIDITÉ** Aucun

**CONTRE-VALIDATIONS** Aucune

**NOM CODE DE TYPE DE NUMERO DE TELEPHONE**

**DEFINITION** Cet element est le numero fourni pour le proprietaire immatricule ou un client associe.

**REFERENCE** Cet element figure dans les enregistrements logiques de types « C » et « E ».

**COMPOSITION** Cet element est contenu dans une zone alphanumerique de deux caracteres.

**EXIGENCES** Cet element est obligatoire lorsqu'un enregistrement logique de type « C » est cree ou lorsque les details du numero de telephone sont fournis pour un enregistrement logique de type « E ».

Les codes valides qui peuvent etre entres dans cette zone sont les suivants :

« 01 » Telephone principal

« 05 » Autre telephone

**CONTRÔLES DE VALIDITÉ** L'element doit etre un code valide.

**CONTRE-VALIDATIONS** Aucune

**NOM CODE DE PAYS**

**DÉFINITION** Il s'agit du code de pays pour l'adresse à l'étranger d'un propriétaire immatriculé ou d'un client associé. Cet élément est utilisé uniquement pour les adresses à l'extérieur du Canada.

**RÉFÉRENCE** Cet élément figure dans les enregistrements logiques de types « B » et « E ».

**COMPOSITION** Cet élément est contenu dans une zone numérique de deux caractères.

**EXIGENCES** Cet élément est facultatif. Se reporter aux normes de l'ISO.

**CONTRÔLES DE VALIDITÉ** La zone doit comporter un code valide ou être vide.

**CONTRE-VALIDATIONS** Si la zone du code de pays est « vide », on considère que CA (pour Canada) s'y trouve.

Lorsque la zone du code de pays est « vide » ou que le code inscrit est « CA », le code de province et le code postal doivent être validés au regard de leur format et de leur contenu. Le code postal doit aussi être validé selon le code de la province.

Lorsque le code de pays est « US », le code doit être vérifié et le code postal américain vérifié au regard du format.

**NOM DATE DE NAISSANCE**

**DÉFINITION** Cet élément est la date de naissance du propriétaire immatriculé.

**RÉFÉRENCE** Cet élément figure dans les enregistrements logiques de types « B » et « E ».

**COMPOSITION** Cet élément est contenu dans une zone alphanumérique de dix caractères.

Le format utilisé doit être «AAAA-MM-JJ».

**EXIGENCES** Cet élément est facultatif lorsque le NAS est fourni, et obligatoire si le NAS n'est pas fourni et que le propriétaire immatriculé est âgé de 18 ans ou moins.

**CONTRÔLES DE VALIDITÉ** La date doit être valide et indiquée sous le format AAAA-MM-JJ.

**CONTRE-VALIDATIONS** Cet élément est obligatoire lorsque le propriétaire immatriculé (enregistrement logique de type « B ») n'a pas de NUMÉRO D'ASSURANCE SOCIALE valide. La DATE DE NAISSANCE doit être fournie pour prouver que le propriétaire de l'obligation immatriculée sera âgé de 18 ans ou moins à la DATE D'ÉMISSION (enregistrement logique de type « F »). En cas d'échec de la validation, la transaction est rejetée et renvoyée à l'agent ou à l'IF, qui doit la corriger et la soumettre de nouveau.

**NOM** TYPE DE TITRE DE DETTE

**DÉFINITION** Cet élément définit le type de titre de dette acheté.

**RÉFÉRENCE** Cet élément est contenu dans l'enregistrement logique de type « F ».

**COMPOSITION** Cet élément est contenu dans une zone alphanumérique de deux caractères qui peut comprendre le code suivant :

« 14 » OPC (Obligation à prime du Canada)

**EXIGENCES** Si le type de titre de dette manque ou n'est pas valide, la transaction est **rejetée** et renvoyée à l'agent ou à l'IF qui doit la soumettre de nouveau.

**CONTRÔLES DE VALIDITÉ** L'élément doit être un type valide.

**CONTRE-VALIDATIONS** Aucune

**NOM DATE D'ÉMISSION**

**DÉFINITION** Cet élément définit la date de l'émission d'un emprunt donné (p. ex., OPC P82). Il peut s'agir d'une émission originale ou d'une émission subséquente.

**RÉFÉRENCE** Cet élément figure dans les enregistrements logiques de type « F ».

**COMPOSITION** Cet élément est contenu dans une zone alphanumérique de dix caractères se présentant sous le format «AAAA-MM-JJ».

**EXIGENCES** Cet élément est obligatoire.

**CONTRÔLES DE VALIDITÉ** Cette zone doit comporter une date entrée sous un format valide.

**CONTRE-VALIDATIONS** L'élément doit être une date valide pour le type de titre de dette, l'ID alphabétique de l'emprunt et l'indicatif d'émission précisés.

## **NOM DESTINATION DES CERTIFICATS**

**DÉFINITION** Cet élément désigne l'endroit où seront livrés les certificats émis par le bureau des Obligations d'épargne du Canada.

**RÉFÉRENCE** Cet élément figure dans les enregistrements logiques de type « B ».

**COMPOSITION** Cet élément est contenu dans une zone alphanumérique de deux caractères qui comporte l'un des codes suivants :

- « 22 » Agent vendeur (à venir)
- « 25 » Fournisseur du service de traitement
- « 26 » Succursale centrale

**EXIGENCES** Si le code de destination manque ou n'est pas valide, la transaction est **rejetée** et renvoyée à l'agent pour qu'il la corrige et la soumette à nouveau.

Lorsque la succursale centrale est choisie comme destination des certificats, son ID d'institution et son ID de succursale doivent figurer dans la liste des destinations valides du bureau des Obligations d'épargne du Canada.

Lorsque le fournisseur du service de traitement est choisi comme destination des certificats, son ID d'institution et son ID de succursale doivent figurer dans la liste des destinations valides du bureau des Obligations d'épargne du Canada.

**CONTRÔLES DE VALIDITÉ** Cette zone doit comporter un code de destination de livraison valide.

**CONTRE-VALIDATIONS** Cette zone est validée comme suit :

Pour les agents vendeurs, le code de destination **doit être** « 25 » Fournisseur du service de traitement ou « 26 » Succursale centrale.

En cas d'échec de ces contre-validations, la transaction est **rejetée** et renvoyée à l'agent ou à l'IF qui doit la soumettre de nouveau.

## **NOM COUPURE**

**DÉFINITION** Cet élément désigne la coupure demandée pour une variante d'emprunt précise. Pour chaque type de coupure demandé, il faut entrer un nouvel enregistrement logique de type « G ».

**RÉFÉRENCE** Cet élément figure dans les enregistrements logiques de type « G ».

**COMPOSITION** Cet élément est contenu dans une zone numérique de sept chiffres « avec signe » qui peut comprendre l'une des valeurs suivantes :

OPC à intérêt composé

« 100 », « 300 », « 500 », « 1 000 », « 5 000 », « 10 000 »

OPC à intérêt régulier

« 300 », « 500 », « 1 000 », « 5 000 », « 10 000 »

**EXIGENCES** Cet élément est obligatoire pour les enregistrements logiques de type « G ». Si cet élément manque ou est invalide, la transaction est **rejetée** et renvoyée à l'agent ou à l'IF qui doit la soumettre de nouveau.

**CONTRÔLES DE VALIDITÉ** L'élément doit être une coupure valide.

**CONTRE-VALIDATIONS** La coupure sélectionnée doit être valide pour le type de paiement indiqué dans l'enregistrement logique connexe de type « F ». L'enregistrement logique connexe de type « F » est désigné par le numéro d'ordre du produit dans les enregistrements « G » et « F » (doit être identique au numéro d'ordre de produit dans les enregistrements « F » et « G »).

On ne peut indiquer qu'une coupure précise par produit.

**NOM NOMBRE DE TITRES D'UNE MEME COUPURE**

**DÉFINITION** Cet élément désigne le nombre de titres d'une coupure donnée.

**RÉFÉRENCE** Cet élément figure dans les enregistrements logiques de type « G ».

**COMPOSITION** Cet élément est contenu dans une zone numérique de trois chiffres « avec signe ».

**EXIGENCES** Cet élément est obligatoire pour les enregistrements logiques de type « G ». Si cet élément manque ou n'est pas valide, la transaction est **rejetée** et renvoyée à l'agent ou à l'IF qui doit la soumettre de nouveau.

**CONTRÔLES DE VALIDITÉ** L'élément doit être dans une zone numérique de trois chiffres « avec signe ».

**CONTRE-VALIDATIONS** Aucune

## NOM ID ALPHABETIQUE DE L'EMPRUNT

**DÉFINITION** Cet élément d'information est le caractère alphabétique utilisé pour désigner l'emprunt auquel appartient le produit demandé.

**RÉFÉRENCE** Cet élément figure dans les enregistrements logiques de type « F ».

**COMPOSITION** Cet élément est contenu dans une zone alphanumérique de trois caractères.

**EXIGENCES** Si ce renseignement manque ou est invalide, la transaction est **rejetée** et renvoyée à l'agent ou à l'IF qui doit la soumettre de nouveau.

**CONTRÔLES DE VALIDITÉ** Aucun

**CONTRE-VALIDATIONS** Cet élément **doit être** valide pour que le type de titre de dette puisse être identifié.

- Si le code de type de titre de dette est « 09 » OEC, l'ID alphabétique **doit être** « S ».
- Si le code de type de titre de dette est « 14 » Obligation à prime du Canada, l'ID alphabétique **doit être** « P ».

## **NOM NUMÉRO DE COMPTE – DÉPÔT DIRECT**

**DÉFINITION** Cet élément est le numéro du compte dans lequel sont virés directement les paiements du bureau des Obligations d'épargne du Canada au client (p. ex., paiement annuel d'intérêts).

**RÉFÉRENCE** Cet élément figure dans les enregistrements logiques de type « D ».

**COMPOSITION** Cet élément est contenu dans une zone alphanumérique de douze caractères.

**EXIGENCES** Cet élément est obligatoire pour les enregistrements logiques de type « D ». Pour les achats d'OPC dont le code de type de paiement correspond à celui des obligations R, si le numéro de compte-dépôt direct manque ou est invalide, la transaction est rejetée et renvoyée à l'agent ou à l'IF, qui doit la soumettre de nouveau.

**CONTRÔLES DE VALIDITÉ** Le numéro de compte-dépôt direct doit faire l'objet d'un contrôle de validité dans la mesure du possible.

**CONTRE-VALIDATIONS** L'enregistrement logique de type « D » est obligatoire lorsque la zone du Code de type de paiement affiche « 02 » Intérêt régulier (enregistrement logique de type « F »). En cas d'échec de la validation, la transaction est rejetée et renvoyée à l'agent ou à l'IF, qui doit la corriger et la soumettre de nouveau.

## **NOM TYPE – COMPTE DE DÉPÔT DIRECT**

**DÉFINITION** Cet élément précise le type de compte de dépôt direct indiqué par le propriétaire immatriculé. Le seul code valide pour cet enregistrement est « 01 » Dépôt direct.

**RÉFÉRENCE** Cet élément figure dans les enregistrements logiques de type « D ».

**COMPOSITION** Cet élément est contenu dans une zone alphanumérique de deux caractères qui peut comporter les valeurs suivantes :  
« 01 » Dépôt direct

**EXIGENCES** Cet élément est obligatoire pour les enregistrements logiques de type « D ». Pour les achats d'OPC dont le code de type de paiement correspond à celui des obligations R, si le type de compte de dépôt direct manque ou est invalide, la transaction est rejetée et renvoyée à l'agent ou à l'IF, qui doit la soumettre de nouveau.

**CONTRÔLES DE VALIDITÉ** L'élément doit être un code de type valide.

**CONTRE-VALIDATIONS** L'enregistrement logique de type « D » est obligatoire lorsque la zone du Code de type de paiement affiche « 02 » Intérêt régulier (enregistrement logique de type « F »). En cas d'échec de la validation, la transaction est rejetée et renvoyée à l'agent ou à l'IF, qui doit la corriger et la soumettre de nouveau.

## **NOM ID SUCCURSALE – DÉPÔT DIRECT**

**DÉFINITION** Cet élément désigne la succursale qui acceptera le dépôt.

**RÉFÉRENCE** Cet élément figure dans les enregistrements logiques de type « D ».

**COMPOSITION** Cet élément est contenu dans une zone numérique de six chiffres « avec signe ».

**EXIGENCES** Cet élément est obligatoire pour les enregistrements logiques de type « D ». Pour les achats d'OPC dont le code de type de paiement correspond à celui des obligations R, si le numéro d'identification de la succursale qui accepte le dépôt direct manque ou est invalide, la transaction est rejetée et renvoyée à l'agent ou à l'IF, qui doit la soumettre de nouveau.

Voir l'annexe A, *Description du numéro d'identification OEC*, pour de plus amples renseignements.

**CONTRÔLES DE VALIDITÉ** L'élément doit être numérique « avec signe ».

L'élément est obligatoire pour les enregistrements logiques de type « D ».

**CONTRE-VALIDATIONS** Voir l'annexe A, *Description du numéro d'identification OEC*. L'enregistrement logique de type « D » est obligatoire lorsque la zone du Code de type de paiement affiche « 02 » Intérêt régulier (enregistrement logique de type « F »). En cas d'échec de la validation, la transaction est rejetée et renvoyée à l'agent ou à l'IF, qui doit la corriger et la soumettre de nouveau.

## **NOM ID INSTITUTION – DÉPÔT DIRECT**

**DÉFINITION** Cet élément d'information désigne l'institution qui accepte le dépôt direct.

**RÉFÉRENCE** Cet élément figure dans les enregistrements logiques de type « D ».

**COMPOSITION** Cet élément d'information est contenu dans une zone numérique de cinq chiffres « avec signe ».

**EXIGENCES** Cet élément est obligatoire pour les enregistrements logiques de type « D ». Pour les achats d'OPC dont le code de type de paiement correspond à celui des obligations R, si le numéro d'identification de l'institution qui accepte le dépôt direct manque ou est invalide, la transaction est rejetée et renvoyée à l'agent ou à l'IF, qui doit la soumettre de nouveau.

Voir l'annexe A, *Description du numéro d'identification OEC*, pour de plus amples renseignements.

**CONTRÔLES DE VALIDITÉ** L'élément doit être numérique « avec signe ».

L'élément est obligatoire pour les enregistrements logiques de type « D ».

**CONTRE-VALIDATIONS** Voir l'annexe A, *Description du numéro d'identification OEC*. L'enregistrement logique de type « D » est obligatoire lorsque la zone du Code de type de paiement affiche « 02 » Intérêt régulier (enregistrement logique de type « F »). En cas d'échec de la validation, la transaction est rejetée et renvoyée à l'agent ou à l'IF, qui doit la corriger et la soumettre de nouveau.

**NOM** CODE DU CF/AP

**DÉFINITION** Cet élément n'est pas utilisé.

**RÉFÉRENCE** Cet élément figure dans les enregistrements logiques de type « B ».

**COMPOSITION** Cet élément est contenu dans une zone alphanumérique de cinq chiffres.

**EXIGENCES** s. o.

**CONTRÔLES DE VALIDITÉ** Le contenu n'est pas validé.

**CONTRE-VALIDATIONS** s. o.

## **NOM NUMÉRO DE CRÉATION DU FICHIER**

**DÉFINITION** Cet élément d'information sert à identifier le fichier. Il est assigné de façon exclusive à chaque fichier créé par le centre de traitement de l'institution ou son centre de traitement à façon pendant une année civile.

**RÉFÉRENCE** Cet élément figure dans les enregistrements logiques de types « A » et « Z ».

**COMPOSITION** Cet élément est contenu dans une zone numérique de huit chiffres « avec signe ».

Le format est AAAA9999 où :

- AAAA est l'année civile;
- 9999 est un nombre attribué exclusivement à un fichier par l'expéditeur au cours de l'année civile.

Une numérotation séquentielle des fichiers (0001, 0002, 0003, etc.) est suggérée.

**EXIGENCES** Cet élément d'information est obligatoire pour les enregistrements logiques de type « A » et « Z ». Les renseignements contenus dans les enregistrements « A » et « Z » doivent être identiques.

Un fichier se rapportant à un expéditeur donné (ID de l'organisation et ID de la succursale) et à un numéro de création du fichier n'est traité qu'une fois.

Si cet élément manque ou est non valide, le fichier est **rejeté**.

**CONTRÔLES DE VALIDITÉ** Doit être numérique « avec signe ».  
Ne doit pas avoir déjà été traité.

**CONTRE-VALIDATIONS** Le numéro de création du fichier est validé par l'Expéditeur du fichier-ID de la succursale et Expéditeur du fichier-ID de l'organisation dans les enregistrements logiques de types « A » et « Z ». On s'assure ainsi que le fichier n'a pas déjà été traité.

Les renseignements doivent être identiques dans les enregistrements « A » et « Z ».

Un fichier rejeté ne peut être soumis de nouveau avec le même numéro de création de fichier.

**NOM DATE DU FICHIER**

**DÉFINITION** Cet élément d'information sert à désigner le fichier. Il s'agit de la date à laquelle le fichier a été créé. Pour les fichiers transmis par voie électronique, il s'agit de la date à laquelle le fichier a été transmis.

**RÉFÉRENCE** Cet élément figure dans les enregistrements logiques de types « A » et « Z ».

**COMPOSITION** Cet élément est contenu dans une zone alphanumérique de dix caractères se présentant sous le format « AAAA-MM-JJ ».

**EXIGENCES** Cet élément est obligatoire pour les enregistrements logiques de types « A » et « Z ». Les renseignements contenus dans les enregistrements « A » et « Z » doivent être identiques. En outre, la date du fichier ne peut être postérieure à la date de traitement du fichier.

Si la date de fichier manque ou est invalide, le fichier est **rejeté**.

**CONTRÔLES DE VALIDITÉ** L'élément doit comporter dix caractères.  
L'élément doit se présenter sous un format valide.

**CONTRE-VALIDATIONS** Les renseignements des enregistrements « A » et « Z » doivent être identiques.

## **NOM EXPÉDITEUR DU FICHER – ID DE LA SUCCURSALE**

**DÉFINITION** Cet élément sert à identifier le fichier. Il désigne le centre de traitement de l'institution ou son centre de traitement à façon lorsqu'il est combiné avec l'Expéditeur du fichier – ID de l'organisation.

**RÉFÉRENCE** Cet élément figure dans les enregistrements logiques de types « A » et « Z ».

**COMPOSITION** Cet élément est contenu dans une zone numérique de six chiffres « avec signe ». Pour les fichiers créés par une banque à charte, cet élément d'information est le numéro de transit de succursale du centre de traitement des données qui doit être enregistré auprès du bureau des Obligations d'épargne du Canada comme participant au programme d'achat (fournisseur du service de traitement). Pour toutes les autres institutions, cet identificateur est attribué par le bureau des Obligations d'épargne du Canada.

**EXIGENCES** Cet élément est obligatoire dans les enregistrements logiques de types « A » et « Z ». Il doit être connu du bureau des Obligations d'épargne du Canada, et les renseignements dans les enregistrements « A » et « Z » doivent être identiques.

Si cet élément manque ou est invalide, le fichier est **rejeté**.

Voir l'annexe A, *Description du numéro d'identification OEC*, pour de plus amples renseignements.

**CONTRÔLES DE VALIDITÉ** L'élément doit être numérique « avec signe ».  
L'élément est obligatoire pour les enregistrements logiques de types « A » et « Z ».  
. Les renseignements des enregistrements logiques de types « A » et « Z » doivent être identiques.

**CONTRE-VALIDATIONS** Combiné à l'Expéditeur du fichier – ID de l'organisation, cet élément d'information est contre-validé par le numéro de création du fichier. On s'assure ainsi que le fichier n'a pas déjà été traité.

Voir l'annexe A, *Description du numéro d'identification OEC*.

## **NOM EXPÉDITEUR DU FICHIER – ID DE L'ORGANISATION**

**DÉFINITION** Cet élément sert à identifier le fichier. Il désigne le centre de traitement de l'institution ou son centre de traitement à façon lorsqu'il est combiné avec l'Expéditeur du fichier – ID de la succursale.

**RÉFÉRENCE** Cet élément figure dans les enregistrements logiques de types « A » et « Z ».

**COMPOSITION** Cet élément est contenu dans une zone numérique de cinq chiffres « avec signe ». Pour les fichiers créés par une banque à charte, cet élément d'information est le numéro de transit de succursale du centre de traitement des données qui doit être enregistré auprès du bureau des Obligations d'épargne du Canada comme participant au programme d'achat (fournisseur du service de traitement). Pour toutes les autres institutions, cet identificateur est attribué par le bureau des Obligations d'épargne du Canada.

**EXIGENCES** Cet élément est obligatoire dans les enregistrements logiques de types « A » et « Z ». Il doit être connu du bureau des Obligations d'épargne du Canada, et les renseignements dans les enregistrements « A » et « Z » doivent être identiques.

Si cet élément manque ou est invalide, le fichier est **rejeté**.

Voir l'annexe A, *Description du numéro d'identification OEC*, pour de plus amples renseignements.

**CONTRÔLES DE VALIDITÉ** L'élément doit être numérique « avec signe ». L'élément est obligatoire pour les enregistrements logiques de types « A » et « Z ». Les renseignements des enregistrements logiques de types « A » et « Z » doivent être identiques.

**CONTRE-VALIDATIONS** Combiné à l'Expéditeur du fichier – ID de l'organisation, cet élément d'information est contre-validé par le numéro de création du fichier. On s'assure ainsi que le fichier n'a pas déjà été traité.

Voir l'annexe A, *Description du numéro d'identification OEC*.

**NOM CODE DE TYPE DE FICHIER ENTRANT**

**DÉFINITION** Cet élément d'information sert à identifier le type de fichier entrant soumis au bureau des Obligations d'épargne du Canada.

**RÉFÉRENCE** Cet élément figure dans les enregistrements logiques de type « A ».

**COMPOSITION** Cet élément est contenu dans une zone alphanumérique de deux caractères qui peut comprendre les valeurs suivantes :  
« 06 » Achat au bureau des Obligations d'épargne du Canada

**EXIGENCES** Cette zone est obligatoire pour les enregistrements logiques de type « A ». Si cet élément manque ou est invalide, le fichier est **rejeté**.

**CONTRÔLES DE VALIDITÉ** L'élément doit être un type valide.

**CONTRE-VALIDATIONS** Aucune

**NOM CODE DE TYPE DE PAIEMENT**

**DÉFINITION** Cet élément d'information sert à identifier le type de paiement demandé : pour les transactions d'achat d'OPC envoyées au bureau des Obligations d'épargne du Canada, il s'agit d'intérêt composé ou régulier (obligations C ou R).

**RÉFÉRENCE** Cet élément figure dans les enregistrements logiques de type « F ».

**COMPOSITION** Cet élément est contenu dans une zone alphanumérique de deux caractères qui peut comporter l'une ou l'autre des valeurs suivantes :

« 00 » Intérêt composé

« 02 » Intérêt régulier

**EXIGENCES** Cet élément est obligatoire pour les transactions dont le code de type de paiement est « 02 » Intérêt régulier. S'il manque ou est invalide, la transaction est **rejetée** et renvoyée à l'agent ou à l'IF, qui doit la soumettre de nouveau.

**CONTRÔLES DE VALIDITÉ** L'élément doit être un type valide.

**CONTRE-VALIDATIONS** La zone du Code de type de paiement doit afficher soit « 02 » Intérêt régulier ou « 00 » Intérêt composé.

## **NOM CODE DE PRÉFÉRENCE LINGUISTIQUE**

**DÉFINITION** Cet élément d'information sert à enregistrer et à valider les noms d'immatriculation dans le SGTP. Il sert également à indiquer la langue officielle dans laquelle le propriétaire immatriculé désire recevoir la correspondance personnalisée et obtenir réponse aux demandes de renseignements qu'il présente au téléphone, ainsi que pour l'impression du signe de dollar \$ sur les obligations.

**RÉFÉRENCE** Cet élément figure dans les enregistrements logiques de type « B ».

**COMPOSITION** Cet élément est contenu dans une zone alphanumérique de deux caractères qui peut comporter l'une des valeurs suivantes :  
« 01 » Anglais  
« 02 » Français

**EXIGENCES** Cet élément est obligatoire. Si cet élément manque ou est invalide, la transaction est envoyée à un représentant du Service à la clientèle qui fait enquête et apporte la correction nécessaire. Si la transaction ne peut être corrigée, elle est retournée à l'agent vendeur ou institution financière, qui la corrige et la soumet à nouveau.

**CONTRÔLES DE VALIDITÉ** L'élément doit être un code valide.

**CONTRE-VALIDATIONS** Aucune

## **NOM NOMBRE D'ENREGISTREMENTS LOGIQUES**

**DÉFINITION** Cet élément de contrôle permet de vérifier qu'aucun enregistrement ne manque dans le fichier.

**RÉFÉRENCE** Cet élément figure dans tous les types d'enregistrements logiques.

**COMPOSITION** Cet élément est contenu dans une zone numérique de neuf chiffres « avec signe ». Le premier est « 000000001 » auquel on ajoute 1 à chaque nouvel enregistrement.

**EXIGENCES** Cet élément est obligatoire et doit figurer dans tous les enregistrements logiques.

Le premier enregistrement logique lu doit être « 000000001 ». Le numéro de chaque enregistrement logique subséquent doit être supérieur d'une unité au numéro de l'enregistrement précédent.

En cas d'élément manquant ou invalide dans cette zone, le fichier est **rejeté**.

**CONTRÔLES DE VALIDITÉ** L'élément doit être numérique « avec signe ». Il doit être « 000000001 » pour l'enregistrement logique de type « A ». Il doit augmenter d'une unité à chaque nouvel enregistrement logique.

**CONTRE-VALIDATIONS** Voir la section « Exigences » ci-dessus.

## **NOM TYPE D'ENREGISTREMENT LOGIQUE**

**DÉFINITION** Cet élément de contrôle sert à identifier le type d'enregistrement logique.

**RÉFÉRENCE** Cet élément figure dans tous les types d'enregistrement logique.

**COMPOSITION** Cet élément est contenu dans une zone alphabétique d'un seul caractère qui peut comporter l'une des valeurs suivantes :

- « A » pour un enregistrement logique de type « A »
- « B » pour un enregistrement logique de type « B »
- « C » pour un enregistrement logique de type « C »
- « D » pour un enregistrement logique de type « D »
- « E » pour un enregistrement logique de type « E »
- « F » pour un enregistrement logique de type « F »
- « G » pour un enregistrement logique de type « G »
- « Z » pour un enregistrement logique de type « Z »

**EXIGENCES** L'élément est obligatoire pour tous les enregistrements logiques et la zone en question doit contenir un des codes susmentionnés.

Si cet élément manque ou est invalide, le fichier est **rejeté**.

**CONTRÔLES DE VALIDITÉ** L'élément doit être un caractère alphabétique.

Ce caractère doit être valide.

La valeur doit être « A » pour le premier enregistrement logique.

La valeur doit être « Z » pour le dernier enregistrement logique.

Le fichier ne peut contenir qu'un seul enregistrement logique « A » et « Z ».

**NOM CODE D'ACCEPTATION**

**DÉFINITION** Cet élément sert à indiquer si le propriétaire immatriculé a accepté, sur la formule de souscription, de transmettre ses nom et coordonnées à une tierce partie à seule fin de réaliser des études de marché.

**RÉFÉRENCE** Cet élément figure dans l'enregistrement logique de type « B ».

**COMPOSITION** Cet élément est contenu dans une zone alphanumérique de deux caractères, soit :

« 01 » acceptation donnée

« 02 » acceptation refusée

**EXIGENCES** Cet élément est facultatif. S'il manque ou n'est pas valide, on présume que le client a accepté.

**CONTRÔLES DE VALIDITÉ** L'élément doit être un code valide.

**CONTRE-VALIDATIONS** Aucune

**NOM CODE DE TYPE DE PARTIE**

**DÉFINITION** Cet élément précise le type de lien du client ou de la partie dans la transaction.

**RÉFÉRENCE** Cet élément figure dans les enregistrements logiques de type « E ».

**COMPOSITION** Cet élément est contenu dans une zone alphanumérique de deux caractères :

« 01 » Individuel

« 02 » Organisation

**EXIGENCES** Cet élément précise le type d'acheteur.

**CONTRÔLES DE VALIDITÉ** Doit être un code valide.

**CONTRE-VALIDATIONS** Cette zone est obligatoire. Si cet élément manque ou n'est pas valide, le système ne tient pas compte de l'enregistrement « E ».

**NOM DATE DE PAIEMENT**

**DÉFINITION** Cet élément d'information est la date à laquelle le paiement d'un achat donné a été effectué.

**RÉFÉRENCE** Cet élément figure dans les enregistrements logiques de type « B ».

**COMPOSITION** Remplissage. Ultérieurement, le format sera « AAAA-MM-JJ ».

**EXIGENCES** À définir

**CONTRÔLES DE VALIDITÉ** Aucun

**CONTRE-VALIDATIONS** Aucune

## **NOM CODE POSTAL CANADIEN/AMÉRICAIN**

**DÉFINITION** Cet élément d'information est le code postal figurant dans l'adresse au Canada et aux États-Unis du propriétaire immatriculé ou du client associé.

**RÉFÉRENCE** Cet élément figure dans les enregistrements logiques de types « B » et « E ».

**COMPOSITION** Cet élément est contenu dans une zone alphanumérique de dix caractères. Lorsque l'élément est un code postal canadien, son format est ANANAN, où A est alphabétique et N est numérique.

Lorsque l'élément se rapporte à une adresse américaine, le format doit être numérique et comporter cinq ou neuf chiffres. Si le format de neuf chiffres est utilisé, un tiret doit séparer le cinquième et le sixième chiffre.

**EXIGENCES** Cet élément est obligatoire pour les enregistrements logiques de types « B » et « E » lorsque le code de pays est Canada « CA », États-Unis « US » ou « vide » (traité comme une adresse canadienne).

**CONTRÔLES DE VALIDITÉ** L'élément doit être un code postal valide.

L'élément doit cadrer avec la province inscrite.

L'élément doit être formaté de la manière appropriée en fonction du code de pays.

Enregistrement logique de type « B » :

Si le code postal canadien ou américain manque ou est invalide et que le code de pays est celui du Canada ou des États-Unis, la transaction est **rejetée**. Lorsque la province appropriée est fournie, le code est corrigé automatiquement. Le rejet de la transaction initiale fait l'objet d'une enquête par un représentant du Service à la clientèle qui corrige la transaction. Si l'erreur ne peut être corrigée, la transaction est rejetée et renvoyée à l'agent ou à l'IF qui doit la soumettre de nouveau.

**CONTRE-VALIDATIONS** Cet élément est contre-validé au moyen des codes de province et d'État et du code de pays.

Si la zone est « vide », le système traite l'adresse comme une adresse canadienne.

**NOM CODE DE TYPE D'ENVIRONNEMENT DE TRAITEMENT**

**DÉFINITION** Cet élément d'information sert à identifier l'environnement de traitement du fichier entrant.

**RÉFÉRENCE** Cet élément figure dans les enregistrements logiques de type « A ».

**COMPOSITION** Cet élément est contenu dans une zone alphanumérique de deux caractères qui peut comporter l'une ou l'autre des valeurs suivantes :

« 03 » Essai

« 05 » Production

**EXIGENCES** Cet élément est obligatoire pour les enregistrements logiques de type « A ». S'il manque ou est invalide, le fichier est **rejeté**.

**CONTRÔLES DE VALIDITÉ** L'élément doit être un type valide.

**CONTRE-VALIDATIONS** Aucune

## NOM ID DE LA SUCCURSALE – FOURNISSEUR DU SERVICE DE TRAITEMENT

**DÉFINITION** Cet élément d'information est le numéro de transit désignant la succursale d'une institution agissant comme agent administratif au nom du bureau des Obligations d'épargne du Canada. Cet élément est utilisé avec l'élément « ID de l'institution – Fournisseur du service de traitement » afin de désigner une succursale donnée d'une institution.

**RÉFÉRENCE** Cet élément figure dans les enregistrements logiques de type « B ».

**COMPOSITION** Cet élément est contenu dans une zone numérique « avec signe » de six chiffres.

**EXIGENCES** Si ce renseignement manque, la transaction est **rejetée**. Cet élément doit être un ID valide de succursale pour l'institution à laquelle cette succursale est associée. La succursale identifiée doit être « ouverte » ou une succursale de remplacement « ouverte ».

Voir l'annexe A, *Description du numéro d'identification OEC*, pour de plus amples renseignements.

**CONTRÔLES DE VALIDITÉ** L'élément doit être numérique « avec signe ». L'élément est obligatoire.

**CONTRE-VALIDATIONS** Voir l'annexe A, *Description du numéro d'identification OEC*.

Si le fournisseur du service de traitement est choisi comme destination des certificats, son ID d'institution et son ID de succursale doivent figurer sur la liste des destinations valides du bureau des Obligations d'épargne du Canada. En cas d'échec de la validation, la transaction est rejetée et renvoyée à l'agent, qui doit la corriger et la soumettre de nouveau.

## NOM ID DE L'INSTITUTION – FOURNISSEUR DU SERVICE DE TRAITEMENT

**DÉFINITION** Cet élément d'information est le numéro de transit de l'institution désignée comme fournisseur du service de traitement agissant au nom du bureau des Obligations d'épargne du Canada. Cet élément est utilisé avec l'élément « ID de la succursale – Fournisseur du service de traitement » pour désigner l'institution et la succursale.

**RÉFÉRENCE** Cet élément figure dans les enregistrements logiques de type « B ».

**COMPOSITION** Cet élément est contenu dans une zone numérique « avec signe » de cinq chiffres.

**EXIGENCES** Si ce renseignement manque, la transaction est **rejetée**. Cet élément doit être un identificateur valide d'institution. L'institution identifiée doit être un fournisseur du service de traitement valide du bureau des Obligations d'épargne du Canada. L'institution doit avoir un statut « actif ».

Voir l'annexe A, *Description du numéro d'identification OEC*, pour de plus amples renseignements.

**CONTRÔLES DE VALIDITÉ** L'élément doit être numérique « avec signe ». L'élément est obligatoire.

**CONTRE-VALIDATIONS** Voir l'annexe A, *Description du numéro d'identification OEC*.

Si le fournisseur du service de traitement est choisi comme destination des certificats, son ID d'institution et son ID de succursale doivent figurer sur la liste des destinations valides du bureau des Obligations d'épargne du Canada. En cas d'échec de la validation, la transaction est rejetée et renvoyée à l'agent pour qu'il la corrige et la soumette à nouveau.

**NOM MONTANT DE L'ACHAT**

**DÉFINITION** Cet élément d'information sert à identifier le montant total de chaque transaction d'achat.

**RÉFÉRENCE** Cet élément figure dans les enregistrements logiques de type « B ».

**COMPOSITION** Cet élément est contenu dans une zone numérique de quinze chiffres :  
treize chiffres pour les dollars;  
deux chiffres pour les cents.

**EXIGENCES** Cette zone est obligatoire. Si cet élément manque ou est invalide, la transaction est **rejetée** puis renvoyée à l'agent ou à l'IF qui doit la soumettre de nouveau.

**CONTRÔLES DE VALIDITÉ** Cet élément doit être numérique et formaté de la manière appropriée.

**CONTRE-VALIDATIONS** Le montant doit être égal à la somme de tous les montants d'achat précisés sur tous les enregistrements logiques de type « F » comportant le même numéro d'achat. Une transaction qui n'est pas en équilibre sera rejetée et renvoyée à l'agent ou à l'institution financière qui doit la corriger et la soumettre de nouveau.

## **NOM NUMÉRO D'ORDRE DU PRODUIT**

**DÉFINITION** Cet élément de contrôle sert à identifier une occurrence d'un produit ou d'une variante d'emprunt ainsi que le nombre de coupures et leur valeur pour le produit ou la variante d'emprunt précisée.

**RÉFÉRENCE** Cet élément figure dans les enregistrements logiques de types « F » et « G ».

**COMPOSITION** Cet élément est contenu dans une zone numérique de deux chiffres « avec signe ». Le premier numéro d'ordre de produit pour un propriétaire immatriculé doit être « 01 » dans un enregistrement logique de type « F » et augmenter d'une unité pour chaque enregistrement logique de type « F » additionnel créé pour la transaction d'achat.

**EXIGENCES** Cet élément est obligatoire pour les enregistrements logiques de types « F » et « G ». L'absence de numéro d'ordre de produit ou la présence d'un numéro invalide **entraîne** le rejet du fichier.

**CONTRÔLES DE VALIDITÉ** Cet élément doit être numérique « avec signe ». Il doit être « 01 » pour le premier enregistrement logique de type « F » du numéro d'achat (transaction) et augmenter d'une unité à chaque enregistrement logique de type « F » additionnel.

**CONTRE-VALIDATIONS** **Cet élément doit avoir au moins un enregistrement logique de type « G » correspondant.**

## **NOM CODE DE PROVINCE OU D'ÉTAT**

**DÉFINITION** Cet élément d'information désigne la province ou le territoire (pour les adresses canadiennes) et l'État (pour les adresses aux États-Unis).

**RÉFÉRENCE** Cet élément figure dans les enregistrements logiques de types « B » et « E ».

**COMPOSITION** Cet élément est contenu dans une zone alphanumérique de deux caractères.

**EXIGENCES** Cette zone devrait contenir les deux caractères standard établis par l'administration postale.

**CONTRÔLES DE VALIDITÉ** L'élément doit être un code valide conforme aux normes de la Société canadienne des postes.

**CONTRE-VALIDATIONS** Ces éléments sont validés par rapport au code de pays :

- si le code de pays est « vide » ou « CA », le code de province ou d'État est obligatoire et doit être un code de province valide;
- si le code de pays est « US », le code de province ou d'État est obligatoire et doit être un code d'État valide;
- si le code de pays n'est pas « vide », « CA » ou « US », le code de province ou d'État n'est pas validé.

Enregistrement logique de type « B » fourni au bureau des Obligations d'épargne du Canada : En cas d'échec de l'une des contre-validations susmentionnées, la transaction est **rejetée**. Le rejet de la transaction initiale fait l'objet d'une enquête par un représentant du Service à la clientèle qui corrige la transaction. Si l'erreur ne peut être corrigée, la transaction est rejetée et renvoyée à l'agent ou à l'IF qui doit la soumettre de nouveau.



**NOM DATE D'ACHAT**

**DÉFINITION** Cet élément d'information est la date à laquelle le client a présenté la demande d'achat à l'agent vendeur.

**RÉFÉRENCE** Cet élément figure dans les enregistrements logiques de type « B ».

**COMPOSITION** Cet élément est contenu dans une zone alphanumérique de dix caractères dont le format est «AAAA-MM-JJ».

**EXIGENCES** Cet élément doit être une date qui tombe dans la période de vente préétablie pour le produit acheté. Cette date ne peut être postérieure à la date de traitement du fichier entrant.

Si cet élément manque ou est invalide, la transaction est **rejetée** et renvoyée à l'agent ou à l'IF qui doit la soumettre de nouveau.

**CONTRÔLES DE VALIDITÉ** L'élément doit se présenter sous un format de date valide. Il doit tomber dans la période de vente définie.

**CONTRE-VALIDATIONS** Aucune

## NOM MODE D'ACHAT

**DÉFINITION** Cet élément d'information désigne le mode d'achat sélectionné par le client. Il sert aussi à établir si la transaction d'achat donne lieu au paiement d'une commission ou non.

**RÉFÉRENCE** Cet élément figure dans les enregistrements logiques de type « B ».

**COMPOSITION** Cet élément est contenu dans une zone alphanumérique de deux caractères :

« 01 » Comptant

**EXIGENCES** Cet élément est obligatoire. S'il manque ou est invalide, la transaction est **rejetée** puis renvoyée à l'agent ou à l'IF qui doit la soumettre de nouveau.

Pour l'instant, le seul mode d'achat valide est « 01 » Comptant.

**CONTRÔLES DE VALIDITÉ** L'élément doit être un code valide.

**CONTRE-VALIDATIONS** Aucune

## NOM NUMÉRO D'ACHAT

**DÉFINITION** Cet élément d'information sert à identifier chacune des transactions d'achat. Il sert également d'élément de contrôle permettant d'identifier tous les enregistrements liés à une transaction d'achat donnée.

**RÉFÉRENCE** Cet élément figure dans les enregistrements logiques de types « B », « C », « D », « E », « F » et « G ».

**COMPOSITION** Cet élément est contenu dans une zone numérique de huit chiffres « avec signe ».

**EXIGENCES** Cet élément est obligatoire pour les enregistrements « B », « C », « D », « E », « F » et « G ». L'absence de numéro d'achat dans cette zone entraîne le rejet de la transaction et son renvoi à l'agent ou à l'IF qui doit la soumettre de nouveau. La répétition d'un même numéro d'achat entraîne le rejet du fichier.

Cet élément peut être le numéro de souscription pré-imprimé ou un numéro attribué par des moyens électroniques au moment de la création du fichier d'achat. Ce numéro doit être unique à chaque transaction d'achat figurant dans un fichier d'achat donné.

**CONTRÔLES DE VALIDITÉ** L'élément doit être présent.

L'élément doit être numérique.

Il doit être exclusif à l'enregistrement logique de type « B » dans le fichier.

**CONTRE-VALIDATIONS** Le numéro d'achat de l'enregistrement de type « B » doit être identique dans chaque enregistrement connexe de types « C », « D », « E », « F » et « G ».

**NOM IDENTIFICATEUR DE L'IMMATRICULATION**

**DÉFINITION** Cet élément est l'identificateur unique attribué par le bureau des Obligations d'épargne du Canada à chaque immatriculation.

**RÉFÉRENCE** Cet élément figure dans les enregistrements logiques de type « B ».

**COMPOSITION** Cet élément est contenu dans une zone numérique « avec signe » de dix caractères.

**EXIGENCES** Si ce renseignement manque, la transaction est **rejetée**. Cet élément devrait être saisi lorsqu'il est fourni par le client.

**CONTRÔLES DE VALIDITÉ** Cet élément est validé par un algorithme de contrôle arithmétique modulo 11. Voir l'annexe C pour de plus amples renseignements.

**CONTRE-VALIDATIONS** Aucune

## NOM IMMATRICULATION – 1<sup>re</sup> LIGNE

**DÉFINITION** Cet élément d'information constitue la première ligne de l'immatriculation. Pour les immatriculations individuelles, cette ligne comprend le prénom et, à titre facultatif, les autres prénoms ou initiales du propriétaire immatriculé.

**RÉFÉRENCE** Cet élément figure dans les enregistrements logiques de type « B ».

**NOTA** : Les instructions concernant la vente et le traitement d'OPC (S42) peuvent être consultées au site Web des Obligations d'épargne du Canada, à l'adresse <http://www.oec.gc.ca/institutions-financieres-et-courtiers/procedes-de-vente-et-de-traitement-des-obligations/?change=fr>.

**COMPOSITION** Cet élément est contenu dans une zone alphanumérique de 40 caractères.

Pour les immatriculations individuelles, la 1<sup>re</sup> ligne de l'immatriculation se compose des sous-zones suivantes, sauf lorsqu'un propriétaire d'obligations à un seul nom : dans ce cas, le nom du propriétaire immatriculé est inscrit à la 2<sup>e</sup> ligne de l'immatriculation :

Sous-zone de la 1<sup>re</sup> ligne :

- le prénom, si fourni;
- le prénom peut comprendre des apostrophes et des traits d'union, mais pas de titres (p. ex., M., MME, DR).
  
- Si **deux ou plusieurs prénoms** sont fournis, il faut laisser un espace entre chaque mot. Ainsi, le deuxième prénom doit être précédé d'un espace afin de le séparer du premier (p. ex., « Jean Jacques Pierre »).
  
- Si des **initiales** doivent être entrées, aucun espace n'est requis entre les initiales, mais elles doivent être précédées d'un espace afin de les séparer du prénom (p. ex., « Jean JP »).
  
- **Les initiales** au début de l'immatriculation doivent être suivies d'un espace afin de les séparer du deuxième prénom qui suit (p. ex., « JP Jean »).

**Pour les immatriculations Copropriétaires avec survivant, la 1<sup>re</sup> ligne de l'immatriculation peut comprendre des apostrophes et des traits d'union, mais pas de titre (ex. : M., MME, DR).**

## **NOM IMMATRICULATION – 1<sup>re</sup> LIGNE (suite)**

**EXIGENCES** Cet élément est obligatoire pour l'immatriculation de type Copropriétaires avec survivant « 21 », mais pas pour l'Individuelle « 00 ». La présence d'un prénom, d'initiales ou d'un nom invalide dans cette zone **entraîne** le rejet de la transaction. Le rejet de la transaction initiale fait l'objet d'une enquête par un représentant du Service à la clientèle qui corrige la transaction. Si la transaction ne peut être corrigée, elle est rejetée et renvoyée à l'agent ou à l'IF qui doit la soumettre de nouveau. L'absence de données dans les 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> lignes de l'immatriculation **entraîne** le rejet de la transaction qui est renvoyée à l'agent ou à l'IF qui doit la soumettre de nouveau.

Les immatriculations qui ne sont pas conformes aux normes stipulées dans les instructions concernant la vente et le traitement d'OEC et d'OPC (S42), qui peuvent être consultées à l'adresse <http://www.oec.gc.ca/institutions-financieres-et-courtiers/procedes-de-vente-et-de-traitement-des-obligations/?change=fr> peuvent entraîner le rejet de la transaction.

Lorsque le dernier mot ne peut être écrit au complet sur cette ligne, il faut le placer au début de la ligne suivante, sauf dans le cas des immatriculations individuelles où on peut utiliser des initiales ou abandonner le deuxième prénom de sorte que la deuxième ligne commence par le nom de famille du propriétaire immatriculé.

### **CONTRÔLES DE VALIDITÉ** Prénom

- Si le nom ne comporte qu'un seul mot, il faut le placer à la 2<sup>e</sup> ligne de l'immatriculation comme nom de famille.
- Il ne peut contenir de caractères spéciaux sauf ceux mentionnés précédemment.
- Il ne doit pas contenir de titre comme MME, M., MRS, etc.

### Deuxième prénom/initiales

- Ils doivent être alphanumériques.

**CONTRE-VALIDATIONS** Le format de la 1<sup>re</sup> ligne de l'immatriculation est établi en fonction du type d'immatriculation :

- Si le code de type d'immatriculation est « 00 » Individuelle, la ligne de l'immatriculation doit contenir uniquement le prénom ou deuxième prénom et les initiales.
- Pour les immatriculations Copropriétaires avec survivant, la 1<sup>re</sup> ligne est obligatoire et doit respecter les formats d'immatriculation décrits dans la brochure S42.

## **NOM IMMATRICULATION – 2<sup>e</sup> LIGNE**

**DÉFINITION** Cet élément d'information est la 2<sup>e</sup> ligne de l'immatriculation, pour le nom. Pour les immatriculations individuelles, cette ligne comporte le nom de famille du propriétaire immatriculé.

**RÉFÉRENCE** Cet élément figure dans les enregistrements logiques de type « B ».

**COMPOSITION** Cet élément est contenu dans une zone alphanumérique de 40 caractères.

**EXIGENCES** Cette zone est obligatoire pour les immatriculations individuelles. Pour les immatriculations de type Copropriétaires avec survivant, il s'agit de la suite de la 1<sup>re</sup> ligne de l'immatriculation qu'on utilise si nécessaire. L'absence de renseignements dans la 2<sup>e</sup> ligne de l'immatriculation ou la présence de renseignements invalides dans le cas d'une immatriculation individuelle **entraîne** le rejet de la transaction et son renvoi à l'agent ou à l'IF qui doit la soumettre de nouveau. L'absence de renseignements dans les 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> lignes de l'immatriculation **entraîne** le rejet de la transaction et son renvoi à l'agent ou IF qui doit la soumettre de nouveau.

Les immatriculations qui ne sont pas conformes aux normes stipulées dans les instructions concernant la vente et le traitement d'OEC et d'OPC (S42), qui peuvent être consultées à l'adresse <http://www.oec.qc.ca/institutions-financieres-et-courtiers/procedes-de-vente-et-de-traitement-des-obligations/?change=fr>, peuvent entraîner le rejet de la transaction.

Lorsque le dernier mot d'une immatriculation ne peut être écrit au complet sur cette ligne, il faut le placer au complet au début de la ligne suivante, sauf dans les cas mentionnés ci-dessous.

Immatriculations individuelles :

Cette zone doit contenir **le nom de famille** du propriétaire immatriculé.

La sous-zone Nom de famille peut comprendre des apostrophes et des traits d'union et des éléments comme Père ou Fils.

Pour l'immatriculation de type Copropriétaires avec survivant, cette zone peut inclure des apostrophes et des traits d'union, mais pas de titres (p. ex., M., MME, DR). La perluette (&) peut être incluse dans l'immatriculation lorsqu'elle sépare les noms de deux particuliers dans une immatriculation pour copropriétaires avec survivant.

**CONTRÔLES DE VALIDITÉ** Immatriculations individuelles :

Le nom de famille doit être présent et ne doit pas comprendre de caractères spéciaux sauf ceux mentionnés précédemment.

**CONTRE-VALIDATIONS** Les renseignements présents doivent être valides compte tenu du code de type d'immatriculation.

**NOM IMMATRICULATION – 3<sup>e</sup> LIGNE**

**DÉFINITION** Cet élément d'information sert de troisième ligne de l'immatriculation, pour le nom.

**RÉFÉRENCE** Cet élément figure dans les enregistrements logiques de type « B ».

**COMPOSITION** Cet élément est contenu dans une zone alphanumérique de 40 caractères.

**EXIGENCES** Cet élément est facultatif.

Les immatriculations qui ne sont pas conformes aux normes stipulées dans les instructions concernant la vente et le traitement d'OEC et d'OPC (S42), qui peuvent être consultées à l'adresse <http://www.oec.gc.ca/institutions-financieres-et-courtiers/procedes-de-vente-et-de-traitement-des-obligations/?change=fr>, peuvent entraîner le rejet de la transaction qui fera l'objet d'une enquête de la part d'un représentant du Service à la clientèle. Si l'erreur ne peut être corrigée, la transaction sera rejetée et renvoyée à l'agent ou à l'IF qui doit la soumettre de nouveau.

**CONTRÔLES DE VALIDITÉ** Cet élément sera validé comme partie de l'ensemble de l'immatriculation.

**CONTRE-VALIDATIONS** Les renseignements présents seront validés par rapport au code de type d'immatriculation comme partie de l'ensemble de la validation de l'immatriculation.

## **NOM IMMATRICULATION – 4<sup>e</sup> LIGNE**

**DÉFINITION** Cet élément d'information sert de quatrième ligne de l'immatriculation, pour le nom.

**RÉFÉRENCE** Cet élément figure dans les enregistrements logiques de type « B ».

**COMPOSITION** Cet élément est contenu dans une zone alphanumérique de 40 caractères.

**EXIGENCES** Cet élément est facultatif.

Les immatriculations qui ne sont pas conformes aux normes stipulées dans les instructions concernant la vente et le traitement d'OEC et d'OPC (S42), qui peuvent être consultées à l'adresse <http://www.oec.gc.ca/institutions-financieres-et-courtiers/procedes-de-vente-et-de-traitement-des-obligations/?change=fr>, peuvent entraîner le rejet de la transaction qui fera l'objet d'une enquête de la part d'un représentant du Service à la clientèle. Si l'erreur ne peut être corrigée, la transaction sera rejetée et renvoyée à l'agent ou à l'IF qui doit la soumettre de nouveau.

**CONTRÔLES DE VALIDITÉ** Cet élément sera validé comme partie de l'ensemble de l'immatriculation.

**CONTRE-VALIDATIONS** Les renseignements présents seront validés par rapport au type de code d'immatriculation comme partie de l'ensemble de l'immatriculation.

**NOM CODE DE TYPE D'IMMATRICULATION**

**DÉFINITION** Cet élément d'information sert à identifier, sur le fichier entrant, le type d'immatriculation du titre de dette acheté.

**RÉFÉRENCE** Cet élément figure dans les enregistrements logiques de type « B ».

**COMPOSITION** Cet élément est contenu dans une zone alphanumérique de deux caractères qui accepte l'une des valeurs suivantes :

« 00 » Individuelle

« 21 » Copropriété avec survivant

**EXIGENCES** Cet élément est obligatoire. Il aide le bureau des Obligations d'épargne du Canada à traiter le fichier et à assurer une immatriculation appropriée des titres achetés avec certificat et la création sans erreur des parties.

Si cet élément manque ou est invalide, la transaction est **rejetée**.

**CONTRÔLES DE VALIDITÉ** L'élément doit être un type valide.

**CONTRE-VALIDATIONS** Cet élément sert à valider les lignes de l'immatriculation 1 à 4. À partir de mots clés dans l'immatriculation, soit le code de type d'immatriculation, l'immatriculation est validée. Voir l'annexe B, *Validation des immatriculations*, pour plus de détails.

Les codes de type d'immatriculation « 00 » et « 21 » sont valides.

**NOM CODE DE PREFERENCE LINGUISTIQUE DU CLIENT ASSOCIE**

**DEFINITION** Cet element sert a indiquer la langue officielle que souhaite utiliser le client associe – acheteur – et a s'assurer qu'on utilise la langue officielle choisie pour toute correspondance personnalisee et au telephone.

**REFERENCE** Cet element figure dans les enregistrements logiques de type « E ».

**COMPOSITION** Cet element est contenu dans une zone alphanumerique de deux caracteres, soit :

« 01 » Anglais

« 02 » Francais

**EXIGENCES** Cet element est facultatif : s'il est absent ou non valide, la transaction **ne sera pas** rejelee.

**CONTRÔLES DE VALIDITÉ** Cet element doit etre un code valide.

**CONTRE-VALIDATIONS** Aucune

## **NOM NOM DU CLIENT ASSOCIÉ – 1<sup>re</sup> LIGNE**

**DÉFINITION** Cet élément d'information sert de première ligne au nom du client associé.

**RÉFÉRENCE** Cet élément figure dans les enregistrements logiques de type « E ».

**COMPOSITION** Cet élément est contenu dans une zone alphanumérique de 40 caractères.

Pour les acheteurs individuels, la 1<sup>re</sup> ligne du nom du client associé est constituée des sous-zones suivantes. Les acheteurs d'une organisation inscrivent le nom de l'organisation à la 1<sup>re</sup> ligne et utilisent les lignes suivantes s'ils ont besoin d'espace supplémentaire.

La première sous-zone est celle du **prénom** :

- Si **deux prénoms ou plus** sont fournis, il faut laisser un espace entre chaque mot. Ainsi, le deuxième prénom doit être précédé d'un espace afin de le séparer du premier prénom (p. ex., « Jean Jacques Pierre »).
- Si des **initiales** sont fournies, aucun espace n'est requis entre les initiales, mais elles doivent être précédées d'un espace afin de les séparer du prénom (p. ex., « Jean JP »).
- Les **initiales** au début du nom doivent être suivies d'un espace afin de les séparer du deuxième prénom qui suit (p. ex., « JP Jean »).

Le prénom peut comprendre des apostrophes et des traits d'union, mais pas de titres (p. ex., M., MME, DR).

**EXIGENCES** Cette zone est obligatoire pour tous les clients associés, sauf dans le cas d'un particulier qui n'a pas à la fois un nom de famille et un prénom. Dans un tel cas, le nom est inscrit à la deuxième ligne du Nom du client associé. La présence d'un prénom, d'initiales ou d'un nom invalide entraîne le rejet de la transaction. L'absence de données dans les trois lignes du nom du client entraîne aussi le rejet de la transaction. Le rejet de la transaction initiale fait l'objet d'une enquête par un représentant du Service à la clientèle qui corrige la transaction. Si la transaction ne peut être corrigée, elle est rejetée et renvoyée à l'IF qui doit la soumettre de nouveau.

**NOM NOM DU CLIENT ASSOCIE – 1<sup>re</sup> LIGNE (suite)**

**CONTRÔLES DE VALIDITÉ**

Prénom

- Si le nom ne comporte qu'un seul mot, il faut le placer à la 2<sup>e</sup> ligne de l'immatriculation comme nom de famille.
- Il ne peut contenir de caractères spéciaux sauf ceux mentionnés précédemment.
- Il ne doit pas contenir de titre comme M., MME, MRS, etc.

Deuxième prénom/initiales

- Ils doivent être alphabétiques.

**CONTRE-VALIDATIONS**

La validité du format des renseignements présents dans cet élément d'information est établie à l'aide du code de type de rôle dans la transaction et du code de type de partie.

**NOM NOM DU CLIENT ASSOCIE – 2<sup>e</sup> LIGNE**

**DÉFINITION** Cet élément d'information sert de deuxième ligne du nom du client associé. Pour les clients acheteurs, on y inscrit le nom de famille.

**RÉFÉRENCE** Cet élément figure dans les enregistrements logiques de type « E ».

**COMPOSITION** Cet élément est contenu dans une zone alphanumérique de 40 caractères.

**EXIGENCES** Pour les acheteurs :  
Cet élément doit contenir le nom de famille de l'acheteur.

La sous-zone Nom de famille peut comprendre des apostrophes, des traits d'union et des éléments comme Père et Fils.

**CONTRÔLES DE VALIDITÉ** Cet élément est utilisé lorsque l'acheteur n'est pas le propriétaire immatriculé des obligations.

Nom de famille

- Il doit être présent.
- Il ne peut contenir de caractères spéciaux sauf ceux mentionnés précédemment.

**CONTRE-VALIDATIONS** La validité du format des renseignements présents dans cet élément d'information est établie à l'aide du code de type de rôle dans la transaction et du code de type de partie.

**NOM NOM DU CLIENT ASSOCIE – 3<sup>e</sup> LIGNE**

**DÉFINITION** Cet élément d'information sert de troisième ligne au nom du client associé. Pour les clients acheteurs, si le code de type de partie est « 01 » Individuelle, cette zone demeure vide.

**RÉFÉRENCE** Cet élément figure dans les enregistrements logiques de type « E ».

**COMPOSITION** Cet élément est contenu dans une zone alphanumérique de 40 caractères.

**EXIGENCES** Cette zone est facultative. Elle peut être utilisée lorsque le nom ne peut être écrit au complet sur les deux premières lignes.

**CONTRÔLES DE VALIDITÉ** Voir Nom du client associé – 2<sup>e</sup> ligne.

**CONTRE-VALIDATIONS** La présence de renseignements dans cette zone est valide si le client associé est autre que acheteur individuel (c'est-à-dire qu'il n'est pas un code de type de rôle dans la transaction « 01 » ni un code de type de partie « 01 »).

**NOM NUMERO DE REFERENCE DE LA REMISE**

**DÉFINITION** Cet élément d'information sert à associer un fichier d'achat et une remise envoyée au bureau des Obligations d'épargne du Canada.

**RÉFÉRENCE** Cet élément figure dans les enregistrements logiques de type « A ».

**COMPOSITION** Cet élément est contenu dans une zone numérique de neuf chiffres « avec signe ». Cet élément d'information est considéré comme un élément de remplissage. Veuillez noter que comme cette zone n'est pas validée en ce moment, si des caractères alphanumériques sont utilisés pour la remplir, la transaction ne sera pas erronée.

**EXIGENCES** À définir.

**CONTRÔLES DE VALIDITÉ** Aucun pour le moment

**CONTRE-VALIDATIONS** À définir.



## **NOM NUMÉRO D'ASSURANCE SOCIALE**

**DÉFINITION** Cet élément d'information est le numéro d'assurance sociale (NAS) du propriétaire immatriculé.

**RÉFÉRENCE** Cet élément figure dans les enregistrements logiques de type « B » et « E ».

**COMPOSITION** Cet élément est contenu dans une zone numérique de neuf chiffres «avec signe».

**EXIGENCES** Cet élément d'information est obligatoire. La *Loi de l'impôt sur le revenu* exige que l'agent vendeur obtienne le NAS du propriétaire immatriculé. Cette zone doit contenir un numéro d'assurance sociale valide.

Cet élément d'information n'est facultatif que lorsque le propriétaire immatriculé n'a pas de NAS et qu'il fournit une DATE DE NAISSANCE pour prouver qu'il sera âgé de 18 ans ou moins à la DATE D'ÉMISSION (enregistrement logique de type « F »). En cas d'échec de la validation, la transaction est rejetée et renvoyée à l'agent ou à l'IF, qui doit la corriger et la soumettre de nouveau.

La validité du NAS est établie comme suit :

NAS = N1 N2 N3 N4 N5 N6 N7 N8 Ncc

La méthode de contrôle arithmétique « modulo 10 » est utilisée. En vertu de cette méthode, on prend les chiffres N2, N4, N6 et N8 pour former un nombre de quatre chiffres qui est multiplié par deux. Les chiffres du nombre obtenu sont additionnés (la somme obtenue peut comprendre deux chiffres). Les chiffres N1, N3, N5 et N7 sont ensuite ajoutés au résultat à deux chiffres obtenus. Dans ce dernier nombre, on prend le chiffre des unités et on le soustrait de 10, ce qui donne le chiffre de contrôle NCC.

### Exemple

NAS = 434890356

1.  $3805 \times 2 = 7610$
2.  $7 + 6 + 1 + 0 = 14$
3.  $4 + 4 + 9 + 3 = 20$
4.  $14 + 20 = 34$
5.  $10 - 4 = 6$

La transaction est rejetée si le numéro d'assurance sociale de l'enregistrement de type « B » est jugé invalide.

Si le numéro d'assurance sociale manque dans l'enregistrement de type « B », la transaction n'est pas rejetée si la date de naissance indique que le propriétaire immatriculé sera âgé de 18 ans ou moins à la DATE D'ÉMISSION (enregistrement logique de type « F »).

**CONTRÔLES DE VALIDITÉ** L'élément doit comporter obligatoirement neuf chiffres.

Il doit être numérique « avec signe ».

Il doit passer avec succès le contrôle arithmétique « modulo 10 ».

### **CONTRE-VALIDATIONS**

Cet élément est obligatoire lorsque le propriétaire immatriculé (enregistrement logique de type « B ») n'a pas de NUMÉRO D'ASSURANCE SOCIALE valide. La DATE DE NAISSANCE doit

indiquer que le propriétaire immatriculé sera âgé de 18 ans ou moins à la DATE D'ÉMISSION (enregistrement logique de type « F »). En cas d'échec de la validation, la transaction est rejetée et renvoyée à l'agent ou à l'IF, qui doit la corriger et la soumettre de nouveau.

**NOM NOMBRE TOTAL DE TRANSACTIONS**

**DÉFINITION** Cet élément d'information sert de total de contrôle. Il s'agit du nombre total de transactions d'achat dans le fichier (c.-à-d. le nombre d'enregistrements de type « B »).

**RÉFÉRENCE** Cet élément figure dans les enregistrements logiques de type « Z ».

**COMPOSITION** Cet élément est contenu dans une zone numérique de dix chiffres « avec signe ».

**EXIGENCES** Cet élément est obligatoire. La valeur inscrite dans cette zone doit être supérieure à zéro et être équivalente au nombre de transactions traitées dans un fichier d'achat donné.

Si cet élément manque ou est invalide, le fichier est **rejeté**.

**CONTRÔLES DE VALIDITÉ** L'élément doit être numérique « avec signe ».

Il doit être supérieur à zéro.

Il doit répondre aux critères susmentionnés.

**CONTRE-VALIDATIONS** Aucune

**NOM VALEUR TOTALE DE L'ACHAT**

**DÉFINITION** Cet élément d'information sert de total de contrôle. Il s'agit du montant total de titres achetés pour un fichier donné.

**RÉFÉRENCE** Cet élément figure dans les enregistrements logiques de type « Z ».

**COMPOSITION** Cet élément est contenu dans une zone numérique de quinze chiffres.

**EXIGENCES** Cet élément est obligatoire. S'il manque ou est invalide, le fichier est **rejeté**. La valeur inscrite dans cette zone doit être supérieure à zéro et devrait représenter la somme des montants d'achat trouvés dans les enregistrements logiques de type « B » Détail sur le propriétaire immatriculé.

**CONTRÔLES DE VALIDITÉ** L'élément doit être numérique « avec signe ».

Il doit être supérieur à zéro.

Il doit répondre aux critères mentionnés précédemment.

**CONTRE-VALIDATIONS** Doit représenter la somme des montants d'achat trouvés dans les enregistrements logiques de type « B » Détail sur le propriétaire immatriculé.

**NOM CODE DE TYPE DE RÔLE DANS LA TRANSACTION**

**DÉFINITION** Cet élément définit le type d'enregistrement du client associé et la relation entre cet enregistrement et la transaction.

**RÉFÉRENCE** Cet élément figure dans les enregistrements logiques de type « E ».

**COMPOSITION** Cet élément est contenu dans une zone alphanumérique de deux caractères.

**EXIGENCES** Code valide dans cette zone :

« 01 » Acheteur

Ne pas fournir d'enregistrement de type « E » pour un acheteur s'il s'agit du propriétaire immatriculé.

Ne pas fournir d'enregistrement de type « E » lorsque deux particuliers ou plus constituent l'acheteur.

**CONTRÔLES DE VALIDITÉ** L'élément doit être un code valide.

**CONTRE-VALIDATIONS** Il faut fournir cet élément lorsqu'un enregistrement logique de type « E » est créé.

**Obligations d'epargne du Canada  
Canada Savings Bonds**

**SYSTEME DE GESTION DES TITRES DETENUS  
PAR LES PARTICULIERS**

**SPÉCIFICATIONS RELATIVES AU FICHER DES  
ACHATS**

**ANNEXES**

## **ANNEXE A – DESCRIPTION DU NUMÉRO D'IDENTIFICATION OEC**

Le numéro d'identification OEC est un numéro de transit attribué par l'Association canadienne des paiements (ACP) ou par le bureau des Obligations d'épargne du Canada à un organisme ou une unité organisationnelle. Il est d'une importance capitale que ce numéro soit toujours inscrit correctement, car il permet d'identifier chaque succursale et l'expéditeur du fichier de souscription.

Le bureau des Obligations d'épargne du Canada a modifié le format de ce numéro en 1996. Il y a désormais deux zones numériques qui, ensemble, permettent d'identifier les institutions et leurs succursales. Chaque zone comporte maintenant un chiffre de plus pour permettre au bureau des Obligations d'épargne du Canada d'attribuer un plus grand nombre de numéros d'identification OEC.

Le même format sera utilisé pour les numéros servant à identifier les autres organismes, notamment les centres de traitement à façon. Ces nouveaux numéros d'identification ont été attribués en 1996 et remplacent les anciens.

L'identificateur d'institution se composera de cinq chiffres comprenant les quatre chiffres actuels attribués par l'ACP plus un zéro et devra être aligné à droite.

L'identificateur de succursale se composera de six chiffres. Les numéros attribués par l'ACP se composeront de cinq chiffres et devront être alignés à droite et les cases vides devront être remplies de zéros.

### Contrôle de validité

#### Identificateur d'institution

- doit être inscrit;
- doit être aligné à droite;
- doit être le numéro d'un agent vendeur ou d'un fournisseur du service de traitement (OEC), sauf s'il s'agit d'un numéro d'expéditeur ou d'un ID d'institution dépôt direct;
- doit être « actif ».

#### Identificateur de succursale

- doit être aligné à droite;
- doit être en format numérique;
- doit être « ouvert » ou l'identificateur de la succursale de remplacement doit être « ouvert ».

## ANNEXE B – VALIDATION DES IMMATRICULATIONS

### Généralités

À l'aide du code de type d'immatriculation, les immatriculations sont validées pour ce qui est du format et du contenu. Les modes d'immatriculation acceptables sont stipulées dans les instructions concernant la vente et le traitement d'OEC et d'OPC (S42), qui peuvent être consultées à l'adresse <http://www.oec.gc.ca/institutions-financieres-et-courtiers/procedes-de-vente-et-de-traitement-des-obligations/?change=fr>. Le document S42 contient aussi l'équivalent anglais des mots clés. La validation des immatriculations pour les OEC et les produits d'épargne-retraite enregistrés (Le RER du Canada et Le FRR du Canada) sera établie par le bureau des Obligations d'épargne du Canada.

Les immatriculations sont validées à l'aide du code du type d'immatriculation et des mots clés.

### Type d'immatriculation « 00 » Individuelle

#### Validation de l'immatriculation

**Mots clés** Aucun mot clé n'est utilisé pour valider l'immatriculation. Les immatriculations individuelles ne doivent pas contenir de titres tels que MME, M., MLLE, etc. à la première ligne de l'immatriculation. À la 2<sup>e</sup> ligne de l'immatriculation, le nom de famille peut être accompagné des mots Fils ou Père.

**Validation** La première ligne de l'immatriculation contient le prénom (facultatif) suivi des autres prénoms ou initiales. (Nota : Si la ligne de l'immatriculation commence avec des initiales, celles-ci doivent être inscrites dans la zone du prénom.)

La 2<sup>e</sup> ligne de l'immatriculation doit contenir le nom de famille. Si le client ne donne qu'un nom, celui-ci doit être inscrit comme nom de famille à cette ligne.

### Type d'immatriculation « 21 » Immatriculation en copropriété

#### Validation de l'immatriculation

**Mots clés** Les mots clés suivants doivent être utilisés : « et », « et le survivant »

**Validation** Les immatriculations en copropriété doivent contenir le nom de deux ou plusieurs propriétaires immatriculés, séparé par le mot clé « et », et suivi du mot clé « et le survivant ».

## **ANNEXE C – VERIFICATION DE L'IDENTIFICATEUR DE L'IMMATRICULATION**

### **Module 11**

Le module 11 permet de detecter les erreurs de chiffres simples et les transpositions simples et doubles transpositions. Un facteur de pondération est assigné à chaque chiffre du nombre de base en commençant par le dernier chiffre, c'est-à-dire de droite à gauche.

2 3 4 5 6 7 2 3 4 5 6 7 2 3 4 5 6 7 2 3 4... (et ainsi de suite)

1. Assignez, de droite à gauche, les chiffres ci-dessus à ceux du nombre de base. Le chiffre de contrôle se calcule de la façon suivante : multipliez chaque chiffre du nombre de base par son facteur de pondération, divisez par 11 la somme des produits de ces multiplications, soustrayez de 11 le reste obtenu lors de la division pour obtenir le chiffre de contrôle.

2. Lorsque le reste obtenu est 0 ou 1, le chiffre de contrôle est remis à « 0 ».

3. Voici un exemple d'application du module 11 :

Nombre de base	837265039
Facteur de pondération	432765432
Addition des produits	$32 + 9 + 14 + 14 + 36 + 25 + 0 + 9 + 18 = 157$
Division par 11	$157 / 11 = 14$ reste 3
11 soustrait du reste	$11 - 3 = 8$
Chiffre de contrôle	8

4. D'après le calcul qui précède, l'identificateur de client 8372-6503-98 passerait la vérification. Toute autre variation de l'identificateur, par exemple 8372-6503-9#, « # » étant un chiffre autre que « 8 », serait rejetée.